

Devenez policier adjoint dans votre département sans condition de diplôme

Devenir policier adjoint, ça signifie :

- s'engager pour la sécurité de tous
- agir sur le terrain
- évoluer grâce au concours interne

Renseignements et inscriptions :

Inscriptions ouvertes jusqu'au 09/03





Être policier adjoint, c'est quoi ?

Les policiers adjoints participent aux missions de **prévention et de répression de la délinquance**, de **surveillance générale** et d'**assistance aux personnes**. Ils peuvent agir sur le terrain, aux côtés des gardiens de la paix, ou en commissariat.

Évolution ? Mobilité ?

Les policiers adjoints sont recrutés pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois. Après une formation de 4 mois, ils sont affectés dans le département de leur choix.

Par le biais du concours interne, ils peuvent devenir gardien de la paix et continuer ainsi à évoluer en bénéficiant du statut de titulaire de la fonction publique.

Conditions d'accès

Vous n'appartenez pas à la fonction publique ? Il vous suffit d'être majeur, de nationalité française, d'avoir effectué votre journée défense et citoyenneté et d'avoir un casier judiciaire vierge de mention qui pourrait contrevenir à l'exercice de vos fonctions. **Aucun diplôme n'est requis.**

Pour tous les détails et pour réaliser votre inscription flashez le QR code au recto ou rendez vous sur :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/policier-adjoint> <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/policier-adjoint>